



Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 17 mars 2025 à 19h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants formant le quorum :

Madame Michèle Lalonde	Mairesse
Monsieur Richard Allard	Conseiller du district 1
Madame Arielle Beaudin	Conseillère du district 2
Monsieur Alexandre Laganière	Conseiller du district 3
Monsieur Jean-François Robillard	Conseiller du district 4
Monsieur Gaëtan Gagné	Conseiller du district 5
Monsieur David Huggins-Daines	Conseiller du district 6

Sont également présentes la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe.

La mairesse déclare la séance ouverte à 19h et s'adresse au public.

RÉSOLUTION NO. 2025-102

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 mars 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-103

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2025 et de la séance extraordinaire du 3 mars 2025

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie de la séance ordinaire du 17 février 2025 et de la séance extraordinaire du 3 mars 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 février 2025 et de la séance extraordinaire du 3 mars 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-104

Approbation et autorisation de signature – Calendrier de conservation

ATTENDU le rapport d'Ariane Bélanger, archiviste et greffière adjointe, daté du 20 février 2025, concernant la révision du calendrier de conservation ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de la Loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de la Loi ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire utiliser le système Gestion de l'application de la *Loi sur les archives* (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le calendrier de conservation révisé ;

QUE le conseil autorise Ariane Bélanger, archiviste et greffière adjointe, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle.

RÉSOLUTION NO. 2025-105

Mandat à Bélanger Sauvé avocats – Contestation évaluation foncière

ATTENDU la réception d'une requête de « Société en Commandite Sainte-Adèle » (Les Bâtisseurs) pour contester la valeur de l'évaluation foncière de leur immeuble pour le rôle 2024-2026 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil mandate la firme Bélanger Sauvé Avocats, afin de représenter la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier SAI-M-340822-2502 du Tribunal administratif du Québec;

QUE la greffière et directrice des Services juridiques soit autorisée à mandater tout professionnel dont les services pourraient être requis dans le cadre de ce dossier.

RÉSOLUTION NO. 2025-106

Autorisation de dépenses - Participation de membres du conseil – Les Grandes conférences – Andrée Laforest - 4 avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville :

ACTIVITÉ

Les Grandes conférences – Andrée Laforest
4 avril 2025, StoneHaven Le Manoir Relais & Châteaux

COÛT

135,95 \$/personne + taxes

MEMBRES DU CONSEIL

Alexandre Laganière
David Huggins-Daines

QUE les frais reliés à leur déplacement soient remboursés selon les modalités de la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement* en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2025-107

Sommet International d'Innovation en villes médianes 2026 (SIIViM) - Appui à la MRC des Laurentides pour le dépôt de leur candidature

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite déposer sa candidature à titre de cité régionale en vue d'être le territoire hôte de la 4e édition du SIIViM à l'automne 2026;

ATTENDU QUE le SIIViM est un événement d'envergure internationale, tenu en alternance entre la France et le Québec, qui vise à promouvoir l'innovation dans le milieu municipal et plus particulièrement dans les villes médianes;

ATTENDU QUE cet événement est un levier pour la création de passerelles économiques entre les villes de partout à travers le Québec et la Francophonie et les entreprises innovantes de différents territoires;

ATTENDU QUE le SIIViM est le rendez-vous annuel pour positionner l'innovation comme réponse aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels font face les villes et pour mettre en avant l'ingéniosité des entreprises innovantes et des entreprises en démarrage qui développent des solutions originales pour le monde municipal;

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides souhaite tenir le SIIViM sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné

Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPUYER la candidature de la MRC des Laurentides à titre de territoire hôte de la 5^e édition du SIIViM à l'automne 2026;

D'INFORMER le comité de sélection d'IVEO que la Ville de Mont-Tremblant est une ville membre du Caucus des municipalités de centralité de l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION NO. 2025-108

Appui à la Ville de Blainville - Résolution d'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers

ATTENDU le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;

ATTENDU l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

ATTENDU QUE cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années;

ATTENDU QUE les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

ATTENDU QUE cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

ATTENDU QUE ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;

ATTENDU QUE le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ;

RÉSOLUTION NO. 2025-109

Adhésion 2025 - Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau

ATTENDU la demande reçue de la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau (FQDLC) visant à ce que la Ville de Sainte-Adèle devienne membre de l'organisme;

ATTENDU QUE la FQDLC est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de regrouper et de donner une voix aux associations de lacs, aux municipalités et aux citoyens engagés dans la protection des plans d'eau;

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Adèle se distingue par la présence de nombreux lacs et rivières;

ATTENDU QUE des habitations se retrouvent au bord de plusieurs de ces lacs;

ATTENDU l'importance de préserver cette richesse naturelle;

ATTENDU la récente rencontre avec les associations de lacs du territoire afin de mobiliser les acteurs vers une meilleure protection des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la Ville à devenir membre de la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau pour l'année 2025, au coût de 500 \$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer le paiement à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-110

Autorisation de signature – Lettre d'entente SSI #11 – Syndicat des Pompiers et des Pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle

ATTENDU le dépôt du grief syndical #2024-02 le 4 décembre 2024 ;

ATTENDU les discussions tenues entre les parties ;

ATTENDU le règlement intervenu entre les parties;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions de la lettre d'entente SSI #11 à intervenir entre le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Sainte-Adèle et la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la directrice générale, le directeur du Service de sécurité incendie ainsi que la directrice des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente SSI #11, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle ;

QUE la lettre d'entente SSI #11 entre en vigueur en date des signatures par les parties.

RÉSOLUTION NO. 2025-111

Octroi de contrat - Achat d'afficheurs de vitesse

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU le rapport de monsieur Patric Lacasse, directeur du Service des travaux publics, daté du 4 mars 2025 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 13 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour l'achat de deux nouveaux afficheurs de vitesse, à l'entreprise Trafic Innovation inc., pour un montant de 27 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans.

RÉSOLUTION NO. 2025-112

Autorisation - Ministère des Transports et de la Mobilité durable – chemins de détour

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) planifie différentes fermetures au courant de l'été, soit:

- Fermeture complète Sortie 60 de l'A-15 Nord (67047) (1 Nuit) : Utilisation du chemin du Mont-Gabriel et du chemin de la Rivière-à-Simon
- Fermeture complète bretelle entrée de l'avenue Aubry pour l'A-15 Nord (67047A) (1 Nuit) : Utilisation du chemin du Mont-Gabriel
- Fermeture complète Sortie 60 de l'A-15 Sud (67106) (1 Nuit) : Utilisation du chemin du Mont-Gabriel
- Fermeture complète bretelle entrée du chemin de Sainte-Anne-des-Lacs pour l'A-15 Nord (67070) (1 Nuit) : Utilisation du chemin du Mont-Gabriel

ATTENDU la présentation du ministère des Transports et de la Mobilité Durable, daté du 8 janvier 2025, intitulé « Avant-projet définitif - Modernisation de réseau d'éclairage routier vers le DEL – Divers systèmes (Projet : 154230306);

ATTENDU QUE, durant la fermeture de ces voies d'accès, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour;

ATTENDU QUE le MTMD s'engage à remettre les routes municipales utilisées comme chemins de détour dans le même état qu'avant les travaux;

ATTENDU QUE le MTMD procédera, une fois son échéancier des travaux connu, à la validation auprès de la Ville pour s'assurer que la fermeture des accès et l'utilisation de chemins de détour par le MTMD n'entrent pas en conflit avec le calendrier de travaux de la Ville, lequel est prioritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable à utiliser le chemin du Mont-Gabriel (section entrée d'autoroute), comme voie de contournement pour de futurs travaux sur la route 117 (projet de modernisation du réseau d'éclairage routier vers le DEL);

QUE cette autorisation soit conditionnelle à la remise en état, par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable, des routes municipales utilisées comme chemins de détour, et ce, telles qu'elles étaient avant les travaux, de même que la validation d'absence de conflit avec le calendrier des travaux de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2025-113

Octroi de contrat - Contrôle qualitatif (laboratoire) - Pentes 40/80 phase 3 (ST-2306-L3-MEC)

ATTENDU la mise en concurrence effectuée auprès de cinq fournisseurs pour le contrôle qualitatif (laboratoire) pour les travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80, Phase 3

ATTENDU QUE les trois fournisseurs ont transmis les prix suivants :

<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Prix soumis (taxes incluses)</u>
- Solmatech inc.	58 987.41 \$
- DEC Enviro	68 490.61 \$
- Groupe ABS	70 841.85 \$

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 6 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le contrôle qualitatif (laboratoire) pour les travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80, Phase 3, à l'entreprise Solmatech inc., pour un montant de 51 304,55 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1339.

RÉSOLUTION NO. 2025-114

Octroi de contrat – Service de télémétrie des stations d'aqueduc et d'égout

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 5 mars 2025 ;

ATTENDU le rapport du comité de surveillance, daté du 6 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour le service de télémétrie des stations d'aqueduc et d'égout de la ville, à l'entreprise Automation RL, pour un montant de 49 230\$ plus les taxes applicables ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-115

Autorisation de paiement – Recommandation #3 provisoire – PRR 2024

ATTENDU la recommandation de paiement #3 (provisoire) de monsieur Éric Moreau, chef de division actifs et projets spéciaux - civil des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 5 mars 2025, pour les travaux de réfection routière (PRR 2024);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #3 (provisoire), pour les travaux de réfection routière (PRR 2024), soit un montant de 60 607,19 \$, taxes incluses, à l'entreprise Construction Monco inc.;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1347.

RÉSOLUTION NO. 2025-116

Octroi de contrat – Fourniture et installation de variateurs de fréquence "drive" pour les nouvelles pompes - Mise aux normes des postes Perdreux 1 et 2

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, datée du 6 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de variateurs de fréquence "drive" pour les nouvelles pompes de la mise aux normes des postes Perdreaux 1 et 2, à l'entreprise Automation RL, pour un montant de 19 661,04 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 19 661,04\$ plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté ou à la future TECQ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-117

Autorisation de paiement – Honoraires supplémentaires – Contrôle qualitatif - Travaux de réfection des infrastructures des pentes 40-80 - Phase 2

ATTENDU la résolution 2024-464 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 pour autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires;

ATTENDU le rapport de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 24 février 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil refuse le paiement d'honoraires supplémentaires à 9139-6903 Québec inc. (Dec Enviro), pour un montant de 3 851.66 \$, incluant les taxes.

RÉSOLUTION NO. 2025-118

Autorisation de signature – Acte de cession - rues du Portail et des Sorbiers

ATTENDU la résolution 2024-472 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, approuvant les travaux de mise à niveau d'infrastructures sur les lots 2 233 106 et 2 233 119 (rues du Portail et des Sorbiers);

ATTENDU le projet d'acte de cession rédigé par Me Jean-Luc Pagé, notaire à Saint-Eustache ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte notarié, pour et au nom de la Ville, pour la cession des rues du Portail et des Sorbiers;

QUE tous les frais, y compris les honoraires professionnels pour se faire, soient à la charge du cédant.

RÉSOLUTION NO. 2025-119

Octroi de contrat supplémentaire – Surveillance des travaux - Réaménagement de bureaux à l'hôtel de ville

ATTENDU la résolution 2024-156 adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2024 pour octroyer un contrat de surveillance des travaux de réaménagement des bureaux d'urbanisme ;

ATTENDU le rapport de madame Catherine Richard-Nobert, cheffe de division - gestion des actifs et projets spéciaux des Services techniques et hygiène du milieu, daté du 5 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le paiement d'honoraires supplémentaires à PLA architectes, pour un montant de 12 287,24 \$ plus les taxes applicables;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION NO. 2025-120

Octroi de contrat – Surveillance des travaux – Vidange des boues aux étangs Mont-Gabriel

ATTENDU le *Règlement 1315 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU la recommandation de monsieur Étienne Brossard, directeur des Services techniques et hygiène du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Jean-François Robillard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER le contrat de surveillance des travaux de vidange des boues aux étangs aérés Mont Gabriel, à la firme GBi, pour un montant de 14 900 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 14 900 \$ plus les taxes à même l'excédent de fonctionnements affecté pour l'égout;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements conformément à cette résolution.

RÉSOLUTION NO. 2025-121

Demande de dérogation mineure – 815, rue de la Terrasse

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-036

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **815, rue de la Terrasse**, afin de permettre que la marge arrière de la résidence soit de 6,15 mètres, alors que l'article 505 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge arrière minimale de 8 mètres, afin de transformer la galerie couverte en pièce habitable ;

Le tout tel que montré sur le plan de propriété préparé par Philippe Bélanger arpenteur-géomètre, daté du 29 novembre 2023, sous le numéro 8213 de ses minutes et des plans de construction signés et scellés par Nancy Allaire T.P. 9736 en date du 12 février 2025.

RÉSOLUTION NO. 2025-122

Demande de dérogation mineure – 1652 (1680), boulevard de Sainte-Adèle (lot projeté 6 637 636)

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **REFUSE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-037

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1652 (1680), boulevard de Sainte-Adèle (lot projeté 6 637 636)**, afin de permettre que le revêtement extérieur soit de fibre de bois pressée de type « canexel » alors que l'article 566 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit en type de milieu T5.2.

La demande est refusée pour les motifs suivants :

- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures.
- Il est possible pour le demandeur d'utiliser un autre type de matériel autorisé dans ce type de milieu.

RÉSOLUTION NO. 2025-123

Demande de dérogation mineure – 646, rue Valiquette

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-038

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **646, rue Valiquette**, afin de permettre que la marge arrière soit de 4,42 mètres, alors que l'article 545 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 8 mètres ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Julien Thibault arpenteur-géomètre, en date du 10 janvier 2025, sous le numéro 0591 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-124

Demande de dérogation mineure – Lot 4 106 008 (projeté 6 542 507), rue Alexis

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-039

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 008 (projeté 6 542 507), rue Alexis**, afin de permettre que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau A5062 et Marc-Olivier Champagne-Thomas A 6434 en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

RÉSOLUTION NO. 2025-125

Demande de dérogation mineure – Lot 4 106 008 (projeté 6 542 508), rue Alexis

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-040

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 008 (projeté 6 542 508), rue Alexis**, afin de permettre que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau A5062 et Marc-Olivier Champagne-Thomas A 6434 en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

RÉSOLUTION NO. 2025-126

Demande de dérogation mineure – Lot 4 106 008 (projeté 6 542 509), rue Alexis

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-042

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 008 (projeté 6 542 509), rue Alexis**, afin de permettre que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau A5062 et Marc-Olivier Champagne-Thomas A 6434 en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

RÉSOLUTION NO. 2025-127

Demande de dérogation mineure – Lot 4 106 008 (projeté 6 542 510), rue Alexis

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure suivante :



Résolution du CCU – 2025-041

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 4 106 008 (projeté 6 542 510), rue Alexis**, afin de permettre que 2 remises attenantes se retrouvent en cour avant alors que l'article 329 du *Règlement de zonage 1314-2021-Z* l'interdit ;

Le tout tel que montré aux plans de construction signés et scellés par Kim Pariseau A5062 et Marc-Olivier Champagne-Thomas A 6434 en date du 2 décembre 2024, dossier 240201.

RÉSOLUTION NO. 2025-128

Demande de dérogation mineure – 770, rue Dubé

ATTENDU les dispositions du règlement 1314-2021-DM ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTÉ** la demande de dérogation mineure suivante :

Résolution du CCU – 2025-044

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **770, rue Dubé**, afin de permettre que la marge latérale droite de la résidence soit de 2,22 mètres alors que l'article 535 du *Règlement du zonage 1314-2021-Z* exige une marge minimale de 4 mètres, afin de régulariser la localisation de la résidence ;

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 29 octobre 2024, sous le numéro 9067 de ses minutes.

RÉSOLUTION NO. 2025-129

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine les dispositions de la résolution adoptée par le comité consultatif en urbanisme, ci-après indiquée, en regard du dossier suivant, concernant la procédure requise par le *Règlement 1314-2021-PIIA*, à l'effet d'**ACCEPTER** la demande de PIIA suivante :

Résolution du CCU – 2025-035

Lot 6 532 274 (424-452), chemin Notre-Dame
- **Construction**

RÉSOLUTION NO. 2025-130

Demandes d'autorisation d'un usage conditionnel

ATTENDU les dispositions du *Règlement sur les usages conditionnels 1314-2024-UC* ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes d'usage conditionnel suivantes :

Résolution du CCU – 2025-046

Lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 507), rue Alexis

- Pour lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 507) du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2025-047

Lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 508), rue Alexis

- Pour lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 508) du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2025-049

Lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 509), rue Alexis

- Pour lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 509) du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

Résolution du CCU – 2025-048

Lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 510), rue Alexis

- Pour lot 4 106 008 (lot projeté 6 542 510) du cadastre du Québec, la construction d'un bâtiment à usage H-04 multifamilial de 4 logements dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel.

RÉSOLUTION NO. 2025-131

Autorisation de paiement – Convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides

ATTENDU QUE la bibliothèque Claude-Henri Grignon est membre du Réseau-Biblio des Laurentides suite à la signature de la convention de services avec le Réseau-Biblio des Laurentides en 2019 (résolution 2019-054);

ATTENDU QUE cette convention se renouvelle automatiquement d'année en année ;

ATTENDU QUE la Ville désire que la bibliothèque continue d'être membre de Réseau-Biblio considérant les avantages que cela procure;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard

Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le Service de la trésorerie à payer la facture pour l'année 2025 à Réseau-Biblio des Laurentides, pour un montant de 30 000 \$, plus les taxes applicables, à même le budget d'opérations.

RÉSOLUTION NO. 2025-132

Autorisation de signature – Addenda - Protocole d'entente intermunicipale des municipalités de la MRC - Programmation des cours

ATTENDU le protocole d'entente signé en 2023 entre les municipalités et ville de Morin-Heights, Piedmont, Sainte-Adèle, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Saint-Sauveur concernant une entente intermunicipale concernant la programmation de cours;

ATTENDU l'addenda par la résolution 2024-607 à l'effet que le conseil municipal autorise la signature de l'addenda au protocole pour que la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard joigne les autres municipalités de la MRC;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 7 février 2025;

ATTENDU l'addenda de retirer l'application des rabais tels que les réductions familiales ou des rabais selon les catégories d'âge si existant;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques à signer, pour et au nom de la ville, l'addenda au protocole d'entente intermunicipale des municipalités de la MRC pour la programmation des cours, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2025-133

Acquisition de servitude de sentier de plein air non motorisé aux abords du parc Doncaster

ATTENDU la description technique rédigée par Philippe Bélanger, arpenteur géomètre, numéro 9134 de ses minutes, visant à pérenniser le sentier Johannsen Est et PiJac situé aux abords du parc Doncaster sur le lot 5 065 873;

ATTENDU le rapport de monsieur Vincent Bélanger, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, daté du 7 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte la servitude visant à pérenniser le sentier Johannsen Est et PiJac situé aux abords du parc Doncaster sur le lot 5 065 873;

QUE toutes les dépenses (arpenteur, notaire, etc.) incluant de préparer l'acte de servitude, seront prises en charge par la SOPAIR via le fonds de mise en valeurs des territoires publics ;

QUE la mairesse et la greffière et directrice des Services juridiques soient autorisées à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville.

RÉSOLUTION NO. 2025-134

Demande de reconnaissance OBNL

ATTENDU la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* adoptée lors de la séance ordinaire du 16 avril 2018 ;

ATTENDU la recommandation de monsieur David Gauvin, directeur adjoint du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 4 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil confirme le statut officiel des organismes suivants :

Organisme local (renouvellement) :

Plein Air Sainte-Adèle – PASA
CPE La Barbouille
Café communautaire l'Entre-Gens
Entraide bénévole des Pays-d'en-Haut

Organisme régional (renouvellement) :

Société de plein-air des Pays-d'en-Haut (SOPAIR)

Organisme régional (nouvelle demande) :

Danse Laurentides
Culture Laurentides

RÉSOLUTION NO. 2025-135

AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1369 décrétant un emprunt de 3 310 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière incluant des travaux d'aqueduc, de la réfection de trottoirs, du drainage et la réfection de divers ponceaux, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 3 310 000 \$ (PRR 2025);

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-136

AVIS DE MOTION

Je, Arielle Beaudin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1281-2 modifiant le *Règlement 1281 relatif aux fausses alarmes* ;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-137
AVIS DE MOTION

Je, David Huggins-Daines, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement 1368 décrétant un emprunt de 260 000 \$ pour des travaux pour le remplacement de l'appareil d'évacuation du barrage X0004983 du lac Richer, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 260 000 \$;

Un projet de règlement est aussi présenté et déposé séance tenante.

RÉSOLUTION NO. 2025-138

Règlement 1314-2021-L-2 modifiant le *Règlement de lotissement numéro 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions des superficies minimales d'un lot avec milieu hydrique – ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 4 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. David Huggins-Daines

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1314-2021-L-2 modifiant le *Règlement de lotissement numéro 1314-2021-L* visant à modifier les dispositions des superficies minimales d'un lot avec milieu hydrique, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-139

Règlement 1363 décrétant un emprunt de 326 000 \$ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la construction d'une nouvelle bibliothèque, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 326 000 \$ - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Arielle Beaudin

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Règlement 1363 décrétant un emprunt de 326 000 \$ pour l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique pour la construction d'une nouvelle bibliothèque, incluant les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 326 000 \$, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2025-140

Second projet de règlement 1314-2021-Z-20 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant la modification des limites de la zone T2.2-002 - ADOPTION

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le mardi 4 mars 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Richard Allard

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le second projet de règlement 1314-2021-Z-20 modifiant le *Règlement de zonage numéro 1314-2021-Z* visant la modification des limites de la zone T2.2-002, soit adopté.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :
Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1333 :

- a) Incompressibles – Fonds d'administration – 136 541,75 \$ pour la période du 15 au 21 février 2025.
- b) Incompressibles – Fonds d'administration – 772 627,45 \$ pour la période du 22 au 28 février 2025.
- c) Incompressibles – Fonds d'administration – 4 748 951,55 \$ pour la période du 1er au 7 mars 2025.
- d) Liste des comptes à payer au montant de 1 760 025,45 \$ pour le mois de janvier 2025.
- e) Engagements au montant de 1 454 556,13 \$ pour la période du 1er au 28 février 2025.

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire sur appel – Adjointe administrative

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation de vacances supplémentaires

Rapport de reddition de comptes sur l'utilisation du pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation dérogatoires à la réglementation d'urbanisme

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Autorisation de vacances supplémentaires

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1361

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1365

Dépôt du certificat de la greffière – Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt numéro 1367

Dépôt de la trésorière – Rapport des activités de la trésorière en vertu du chapitre XIII de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

Dépôt - Bilan économie eau potable 2023

Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche temporaire sur appel – Adjointe aux opérations



Délégation de pouvoir – Règlement 1333 – Embauche employé permanent –
Mécanicien au Service des travaux publics

Dépôt – Rapport sur la gestion contractuelle

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

Mesdames la mairesse et la conseillère Arielle Beaudin ainsi que messieurs les
conseillers, Richard Allard, Alexandre Laganière, Jean-François Robillard,
Gaëtan Gagné et David Huggins-Daines s'adressent au public.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse ainsi que la directrice générale répondent aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2025-141

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gaëtan Gagné

POUR : Monsieur Richard Allard
Madame Arielle Beaudin
Monsieur Alexandre Laganière
Monsieur Jean-François Robillard
Monsieur Gaëtan Gagné
Monsieur David Huggins-Daines

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20 h 09.

Mme Michèle Lalonde
Mairesse

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques